

## PLAN DE REPRISE LP PREMIER FILM JUN 2020

Le présent plan vise à préciser les dispositions sanitaires dans le cadre de la reprise des activités du LP du premier film dans le contexte de crise sanitaire du COVID-19.

Il présente l'ensemble des règles que devront respecter les personnels et les élèves dans l'enceinte de l'établissement.

**Horaires d'ouverture** : 8h00/17h30

### **MESURES D'HYGIENE :**

- **Port du masque** : le port du masque est obligatoire pour les adultes en présence d'élèves. Concernant les élèves, le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

### - **Gestes barrières** :

Dès l'entrée dans nos locaux, il vous est demandé de vous désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique qui sera mise à disposition :

- à l'entrée du **bâtiment est** rue du premier film ( entrée principale)
- à l'entrée du **bâtiment ouest** entrée rue Sisley et rue du premier film

Au cours de la journée, merci de respecter les consignes suivantes, pour prévenir les risques de transmission du virus :

- **Lavage régulier des mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) - se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage unique ;
- Respect de la **distance minimale d'un mètre** entre les personnes ;
- **Interdiction des contacts sociaux physiques** : ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- **Le port des gants (type gants en latex) n'est pas autorisé.**

## **MESURES SANITAIRES :**

Les personnes présentant des symptômes d'infection (fièvre, difficultés respiratoires...) ne doivent pas pénétrer dans l'établissement. Si des symptômes apparaissent au cours de la journée, prévenir les CPE et/ou infirmière. Le cas échéant, prévenir la direction.

## **ORGANISATION DES LOCAUX ET NETTOYAGE**

**Le nettoyage** avant la reprise a été effectué dans toutes les salles et circulation.

Le nettoyage après la reprise sera un nettoyage approfondi utilisant un détergent associé d'un virucide (EN 14476).

Le nettoyage doit être fait plusieurs fois par jour dans les espaces utilisés, surfaces et objets fréquemment touchés. Un planning d'entretien est élaboré pour l'ensemble des locaux utilisés.

### **Sens de circulation / Accès aux salles de cours :**

Le sens de circulation est indiqué par une signalétique et/ou un marquage au sol et doit être rigoureusement respecté. Il en va de même pour l'accès aux salles de cours.

Les entrées et les sorties se feront par les portes dédiées Bât est et Bât ouest.

Un nettoyage et une désinfection des sanitaires sont assurés ; un planning d'entretien et désinfection est affiché et mis à jour dans chaque sanitaire après son nettoyage.

Le port du masque y est obligatoire.

### **Accueil des élèves :**

L'accueil physique des élèves est assuré par les assistants d'éducation à l'entrée du lycée puis par le professeur en salle de cours.

**Salles de cours** : Les salles de cours ont été réaménagées et la capacité a été revue pour permettre le respect de la distance minimale d'un mètre entre les personnes,

La distanciation physique doit être mise en œuvre dans les salles de cours et les déplacements de chacun doivent être limités,

Les portes seront maintenues ouvertes,

L'aération des salles de cours sera effectuée à chaque fin de ½ journée,

La manipulation du matériel (volets roulants, interrupteurs...) sera faite par l'enseignant,

Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition dans chaque salle de cours,

Tous les gestes barrière doivent être mis en œuvre à tout moment,

Un nettoyage et une désinfection des salles sont assurés quotidiennement ; un planning d'entretien et désinfection est affiché et mis à jour dans chaque salle après son nettoyage.

### **Les ateliers ou enseignements spécifiques :**

Privilégier les démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos,

Si le matériel pédagogique est utilisé il ne doit pas être échangé et il sera impérativement désinfecté, Après chaque passage de groupe classe, en complément du protocole de nettoyage quotidien, le mobilier utilisé sera désinfecté à l'aide d'une lingette désinfectante ou d'un spray désinfectant.

### **Gestion des pauses :**

La pause s'effectuera en salle, chacun à sa place, les machines à café seront neutralisées, mais les élèves seront autorisés à apporter un thermos ou bouteille d'eau à usage personnel.

**Restauration** : Le restaurant scolaire reste fermé. Les élèves devront déjeuner à leur domicile ou à l'extérieur de l'établissement.

Pour les personnels : L'utilisation du micro-onde et du réfrigérateur est interdite. Il est conseillé à chacun d'apporter un repas froid. Le self pédagogique sera mis à disposition des personnels pour déjeuner.

**Internat** : reste fermé également jusqu'à nouvel ordre.

**Sanitaires** : Une seule personne à la fois peut accéder aux sanitaires, même si ceux-ci comportent plusieurs toilettes.

Le lavage des mains est requis avant et après l'usage des toilettes.

Le séchage des mains doit être assuré grâce aux essuie-mains mis à disposition ou peut s'effectuer à l'air libre.

Un nettoyage et une désinfection des sanitaires sont assurés ; un planning d'entretien et désinfection est affiché et mis à jour dans chaque sanitaire après son nettoyage.

### **Bureaux administratifs et pédagogiques / Salles de réunion**

Les espaces de travail seront aérés plusieurs fois par jour par les personnels en poste. Chaque personnel est responsable du nettoyage de son poste de travail. Pour ce faire, des lingettes virucides sont mises à disposition.

En bureaux partagés, les personnels veillent à ne pas se placer en face à face et à respecter la distanciation physique. Dans l'impossibilité, le port du masque est rendu obligatoire. L'utilisation de matériels mutualisés (photocopieur, imprimantes...) imposent un nettoyage systématique avant et après utilisation.

La transmission de documents se fera de préférence numériquement.

**Salle des professeurs** : Le nombre de personne est limité à 10

Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre,

Ne pas laisser d'objet personnel,

Les portes sont bloquées en position ouverte, l'aération régulière des pièces est effectuée,

Il n'est pas possible d'utiliser, ni le frigo et ni le micro-ondes.

**Photocopieurs** : Les documents imprimés doivent être immédiatement récupérés.

Des lingettes virucides ou spray sont mises à disposition à proximité de photocopieur.

**Sanitaires** : Une seule personne à la fois peut accéder aux sanitaires, même si ceux-ci comportent plusieurs toilettes.

Le lavage des mains est requis avant et après l'usage des toilettes.

Le séchage des mains doit être assuré grâce aux essuie-mains mis à disposition ou peut s'effectuer à l'air libre.

Un nettoyage et une désinfection des sanitaires sont assurés ; un planning d'entretien et désinfection est affiché et mis à jour dans chaque sanitaire après son nettoyage.

## **ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET SCOLAIRE**

**Les apprentis** : Les apprentis sont soumis aux modalités d'accès édictées par l'établissement d'accueil. A leur arrivée sur le site de formation, les apprentis doivent se référer au protocole sanitaire. Ils seront présents dans l'établissement le 3 juin matin pour les première année et le 3 juin AM pour les deuxième année.

**Les stagiaires du Greta** : Le GRETA est soumis aux modalités d'accès édictées par l'établissement d'accueil. A leur arrivée sur le site de formation, les stagiaires doivent se référer au protocole sanitaire.

### **Les lycéens** :

Les membres du conseil pédagogique en lien avec les contraintes sanitaires ont retenu l'organisation pédagogique qui suit.

Le retour des élèves (compte tenu des contraintes sanitaires) sera donc progressif et conditionné par l'accord du ministère de ré-ouvrir des lycées : Si tel est le cas **le retour s'effectuera à partir du 4 juin**.

Le conseil pédagogique a acté pour chaque élève la présence en cours durant **deux demi-journées** par semaine.

L'emploi du temps sera envoyé à chaque élève permettant de fixer ces deux demi-journées de présence.

La première demi-journée de présence sera consacrée à **l'accueil ( les 4 et 5 juin) afin de favoriser les échanges** qui permettront de s'exprimer sur la période de confinement. Une cellule d'écoute sera à la disposition des élèves qui souhaitent s'exprimer individuellement. Un temps sera consacré également à **leur expliquer les nouvelles règles de la vie** commune au lycée, en particulier les mesures barrière, les principes de distanciation sociale et les objectifs d'apprentissage jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs **un bilan pédagogique** sera effectué pour identifier où en est chaque élève dans ses apprentissages et préciser ses besoins.

Les enseignants et les équipes éducatives prépareront les journées d'accueil des élèves, les 2 et 3 juin.

Pour les 2 semaines suivantes l'organisation pédagogique qui a été retenue est :

- un créneau de 3 h par semaine **pour consolider les compétences du champ professionnel**,
- un créneau de 3h pour approfondir **les fondamentaux en enseignement général**,

Si les conditions matérielles le permettent un troisième créneau sera proposé.

En raison du contexte exceptionnel les enseignants continueront à articuler et faire le lien entre le travail donné en présentiel et à distance afin d'assurer une continuité dans les apprentissages pour tous les élèves.

Le suivi hebdomadaire des élèves devra continuer prioritairement pour les élèves qui ne reprendront pas en juin.

Les élèves auront donc cours soit le matin, soit l'après midi,

les horaires d'accueil des groupes :

- Matin 8h30/11h30 ou 8h45/11h45 ou 9h/12h.

- Après midi : 13h30/16h30 ou 13h45/16h45 ou 14h/17h. ( cf organisation des salles et des entrées sorties annexes jointes).

Les familles seront informées du présent plan et devront se positionner sur un éventuel retour de leur enfant au lycée. Cette inscription vaudra pour engagement sur la période déterminée.

Un bilan d'étape sera effectué à la fin de la 2ème semaine ( 19 juin) afin de prolonger ou modifier ce fonctionnement.